



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 079-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.106

Déposée le : 15.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Transition vers un système alimentaire durable : comment le canton de Berne exploite-t-il sa marge de manœuvre ?

Le système alimentaire actuel n'est pas durable : il dépasse les limites de résistance de la planète, provoque des émissions de gaz à effet de serre substantielles, contribue de manière significative à l'augmentation des coûts de la santé et concourt de façon déterminante au recul de la biodiversité. Il alimente les crises, en particulier le changement climatique, qui met ainsi en péril la sécurité alimentaire, aussi en Suisse.

Le comité scientifique Avenir Alimentaire Suisse a présenté des recommandations d'action dans sa publication *L'avenir de l'alimentation en Suisse – Guide des principaux leviers et axes politiques pour un établir un système alimentaire durable*¹. Ces recommandations montrent comment ordonnancer le système alimentaire suisse de façon à ce qu'il soit plus durable en tenant compte des besoins, entre autres, des consommatrices, des consommateurs et de l'agriculture, afin de faire face aux problèmes cités en introduction. Le 2 février 2023, ce guide a été remis aux responsables politiques dans le cadre du Sommet suisse sur le système alimentaire, accompagné des recommandations de l'Assemblée citoyenne pour une politique alimentaire².

Le modèle décrit dans le guide comprend d'une part un changement conséquent de la consommation alimentaire pour aller vers une alimentation à base de plantes, ce qui implique notamment une réduction significative de la consommation de viande, de produits laitiers et d'œufs par rapport aux modèles de consommation actuels en Suisse. Le responsable scientifique du Comité mentionne une consommation de viande divisée par deux et une consommation de produits laitiers et d'œufs pratiquement divisée par deux d'ici 2030³.

¹ Cf. https://ernaehrungs-zukunft.ch/wp-content/uploads/2023/02/Fesenfeld_etal_SDSN_Leitfaden_F.pdf

² Cf. <https://www.buergerinnenrat.ch/fr/assemblee-citoyenne-pour-une-politique-alimentaire/>

³ Cf. <https://www.bernerzeitung.ch/nur-noch-halb-so-viel-fleisch-deutlich-weniger-eier-und-milchprodukte-794641498594> (en allemand)

Concernant la production, le modèle prévoit entre autres de produire les denrées alimentaires en priorité sur les terres arables, c'est-à-dire de minimiser la culture d'aliments pour animaux sur les terres agricoles, tout en respectant la rotation des cultures. Par ailleurs, les prairies permanentes, qui ne se prêtent pas aux grandes cultures, sont utilisées en priorité pour la production laitière. Les effectifs d'animaux sont globalement réduits, en particulier l'élevage de volailles et de porcs.

L'auteur de la présente motion souhaite connaître la position du Conseil-exécutif quant aux constats et aux recommandations des scientifiques et quelles mesures il entend prendre dans les domaines mentionnés ci-après. La volonté première qui sous-tend cette motion n'est pas de viser l'exécution par le canton d'éventuelles mesures fédérales pour la mise en œuvre des recommandations scientifiques. En effet, même si le conseiller fédéral Parmelin a déclaré lors du Sommet suisse sur le système alimentaire que les recommandations coïncidaient avec l'orientation future de la politique agricole adoptée par le Conseil fédéral à l'été dernier⁴, il ne faut pas s'attendre pour autant, au vu des récentes décisions du Conseil national⁵, à ce que le Parlement fédéral suive cette orientation, et encore moins les recommandations bien plus ambiguës des scientifiques.

Affermage de terres cantonales : le canton de Berne agit en qualité de bailleur de surfaces affectées à l'agriculture ou d'exploitations agricoles. En tant que tel, il peut conclure des contrats d'affermage visant à contribuer à la transition vers un système alimentaire durable.

Gestion d'exploitations agricoles par le canton : le canton de Berne gère des exploitations agricoles, dont celle de l'établissement pénitentiaire de Witzwil, la plus grande de Suisse avec ses 825 hectares, et celle de l'établissement pénitentiaire de St-Jean. Le canton de Berne fixe ce qui est produit dans ces exploitations agricoles et de quelle manière.

Restauration collective : le canton de Berne gère des cantines ou en délègue la gestion à des tiers. À ce titre, il peut décider de ce qui est proposé dans les cantines ou formuler des directives concernant l'offre.

Subventions : sur la base de l'ordonnance sur la production et la commercialisation dans l'agriculture⁶, le canton verse des subventions à l'encouragement de la commercialisation d'animaux sur les marchés du bétail de boucherie, communément appelées subventions pour les marchés du bétail de boucherie, qui se chiffrent en millions. Il exerce donc une influence indirecte sur la production par le biais de ces subventions.

Alimentation et cuisine dans l'enseignement scolaire : des cours de cuisine et de nutrition sont dispensés dans les écoles bernoises. Cet enseignement contribue à façonner les compétences en cuisine et les connaissances en matière d'alimentation. Les ouvrages *Croqu'menus* et *Saveurs vertes* publiés par Schulverlag plus AG servent de moyens d'enseignement pour ces cours. Le premier, même si son contenu évolue régulièrement, est axé sur les traditions culinaires et une alimentation d'origine animale, tandis que le second, et tout nouvel ouvrage, est voué en particulier aux cuisines du monde avec ses recettes végétaliennes et végétariennes.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le gouvernement partage-t-il l'analyse des scientifiques selon laquelle le système alimentaire suisse doit et peut être modifié, afin, entre autres, de garantir l'avenir de la sécurité alimentaire et de lutter contre l'augmentation des coûts de la santé ?

⁴ Cf. par exemple <https://www.schweizerbauer.ch/politik-wirtschaft/agrarpolitik/abgaben-steuern-umverteilung-was-der-leitfaden-fuer-bauern-bedeutet/> (en allemand)

⁵ Cf. par exemple <https://www.srf.ch/news/schweiz/agrarpolitik-im-nationalrat-nationalrat-gegen-neue-klimaziele-in-der-agrarpolitik> (en allemand)

⁶ Cf. RSB 910.111 - Ordonnance sur la production et la commercialisation dans l'agriculture - Canton de Berne - Recueil de la législation

2. Le Conseil-exécutif a-t-il l'intention, dans le cadre de ses compétences et de celles du canton de Berne, de suivre les recommandations d'action des scientifiques et de prendre les mesures idoines afin d'œuvrer notamment à une réduction significative de la production et de la consommation de denrées alimentaires d'origine animale ?

Affermage de terres cantonales

3. Quelles surfaces affectées à l'agriculture et quelles exploitations agricoles le canton de Berne afferme-t-il actuellement ? Quelle est la durée des contrats d'affermage actuels ? Le canton de Berne possède-t-il d'autres surfaces affectées à l'agriculture ou exploitations agricoles qui pourraient être affermées ?
4. Dans quelle mesure le canton de Berne utilise-t-il déjà les contrats d'affermage comme moyen d'influence pour avancer vers un système alimentaire durable tel que décrit par le modèle mentionné ?
5. Quelles mesures visant un système alimentaire durable le canton de Berne pourrait-il fixer contractuellement avec les fermières et les fermiers (par exemple, des directives concernant la réduction des effectifs d'animaux ou l'utilisation de moyens auxiliaires agricoles tels que les engrais minéraux ou les pesticides) ? Le canton de Berne pourrait-il envisager une baisse temporaire du loyer, à titre d'incitation, si les fermières et les fermiers mettent en œuvre de telles mesures ?

Gestion d'exploitations agricoles par le canton

6. Quelles sont les exploitations agricoles gérées par le canton de Berne lui-même ? Quelles denrées alimentaires y sont produites ? Combien d'animaux de chaque espèce sont élevés par exploitation agricole ? Quelle est la superficie de chaque exploitation agricole ?
7. Dans quelle mesure la production dans ces exploitations agricoles correspond-elle à un système alimentaire durable au sens du modèle dont il est question ? Quelles mesures le Conseil-exécutif envisage-t-il pour orienter en ce sens les exploitations agricoles gérées par le canton de Berne ?
8. Quelles sont les adaptations des installations de production en cours, prévues ou envisagées dans ces exploitations agricoles ? Le canton de Berne oriente-t-il les investissements à venir dans les exploitations agricoles soumises à sa gestion vers une réduction des effectifs d'animaux, en particulier des effectifs de porcs et de volailles ?

Restauration collective

9. Quelles cantines ou quels autres établissements de restauration collective (dans des bâtiments administratifs, les écoles et les hautes écoles ou dans d'autres institutions cantonales) sont gérés par le canton de Berne lui-même ? Dans quels établissements le canton délègue-t-il la gestion à des tiers et dans quel délai les contrats pourraient-ils être modifiés ?
10. Dans quelle mesure l'offre et la consommation dans les cantines gérées par le canton de Berne correspondent-elles à un système d'alimentation durable au sens du modèle dont il est question ? Dans quelle mesure l'offre et la demande des cantines gérées par le canton de Berne correspondent-elles à un système alimentaire durable ?
11. Quelles mesures le canton de Berne pourrait-il prendre afin que l'offre soit en adéquation avec un système alimentaire durable (p. ex. réduction des aliments d'origine animale, augmentation du choix de plats végétariens ou végétaliens) ?

Subventions

12. Les subventions pour les marchés du bétail de boucherie encouragent-elles également la vente de bétail de boucherie nourri avec des aliments produits sur des terres agricoles utilisées en lieu et place de la production de denrées alimentaires pour les êtres humains ? La vente de bétail de boucherie qui a pâturé sur des terres qui auraient pu servir à la production de denrées alimentaires pour les êtres humains est-elle encouragée ?
13. La production animale est-elle susceptible de baisser sans les subventions pour les marchés de bétail de boucherie ? Comment les conditions de maintien des subventions pour les marchés de bétail de boucherie pourraient-elles être adaptées afin que ces subventions soient compatibles avec un système alimentaire durable au sens du modèle dont il est question (p. ex. en limitant le droit aux subventions à la production de bétail de boucherie qui ne fait pas concurrence à la production de denrées alimentaires) ?
14. Le canton de Berne verse-t-il d'autres montants ou subventions aux exploitations agricoles ou aux entreprises de production animale ? Si oui, lesquels et quel est leur impact sur la production animale ?

Alimentation et cuisine dans l'enseignement scolaire

15. Quels moyens d'enseignement sont effectivement utilisés dans les écoles du canton de Berne pour les cours de cuisine et de nutrition ? L'édition utilisée est-elle la plus récente ? Qui décide du choix des moyens d'enseignement ? Les écoles, le corps enseignant ou qui d'autre encore ?
16. Quels efforts le canton de Berne déploie-t-il pour faire en sorte que le choix des recettes cuisinées en cours vise un système alimentaire durable au sens du modèle dont il est question ?
17. Le Conseil-exécutif est-il d'avis que la maison d'édition Schulverlag plus AG donne un signal propice au changement vers un système alimentaire durable en publiant ses propres moyens d'enseignement qui contiennent des recettes végétariennes et végétaliennes (*Saveurs vertes*) référencées comme sortant de l'ordinaire et du commun ?
18. Aucune recette végétalienne n'est présentée dans le chapitre « Pâtisseries sucrées » de la dernière édition de *Croqu'menus*⁷. Le chapitre « Desserts » ne contient aucune recette végétalienne intéressante pour les élèves. Comment le Conseil-exécutif s'assure-t-il que les possibilités de réduire la présence d'aliments d'origine animale dans les plats sucrés sont bien transmises en cours ?
19. Pourquoi l'alimentation végétalienne est-elle présentée dans le chapitre « Légumes et fruits » de la dernière édition du *Croqu'menus*, alors qu'elle comprend aussi des noix, des graines, des céréales, des légumineuses et des produits dérivés de ces aliments⁸ ? Pourquoi est-il indiqué que le soja destiné à la consommation humaine directe est souvent cultivé dans des pays lointains⁹, alors que, la majeure partie des importations de soja est destinée à l'engraissement du bétail et non à la consommation humaine directe d'une part et que, d'autre part, le soja destiné à la consommation humaine directe provient généralement d'Europe ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'indications relatives au soja importé pour l'engraissement du bétail dans le chapitre de la viande ?
20. La Société Suisse de Nutrition (SSN) est sponsorisée, entre autres, par diverses organisations qui gagnent de l'argent avec des aliments d'origine animale ou qui prônent la vente

⁷ Les recettes végétaliennes suivantes sont présentées au chapitre des desserts : salade de fruits, salade de melon, compote de pommes, amandes grillées. De plus, les recettes végétariennes ne sont pas indiquées, alors qu'elles le sont dans la plupart des autres chapitres même si elles ne sont pas végétariennes puisqu'elles contiennent de la gélatine (N.B. : version allemande remise à jour contrairement à la version française).

⁸ Cf. p. 20 (N.B. : version allemande remise à jour contrairement à la version française)

⁹ Cf. explications p. 33 (N.B. : version allemande remise à jour contrairement à la version française)

massive de produits d'origine animale¹⁰. Les recommandations de la SSN sont-elles prises en compte directement ou indirectement dans le choix des recettes ou dans la partie théorique du *Croqu'menus*¹¹ ? Les sponsors mentionnés ont-ils une autre influence sur le contenu du *Croqu'menus* ?

Destinataire

– Grand Conseil

¹⁰ La Société Suisse de Nutrition SSN (sge-ssn.ch). Parmi les donateurs figurent Proviande, Switzerland Cheese Marketing, swissmilk et swissmoh.

¹¹ Cf. référence aux recommandations de la SSN, nouvelle édition 2023, p. 19